

RÈGLEMENT du Jeu  
« Stage de conduite Les Sportives »  
DU 21 NOVEMBRE 2017

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions.

Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement entraînera la nullité de la participation.

La société organisatrice ne rembourse pas les frais de transports engagés pour la récupération de la dotation en concession, ainsi que pour se rendre au Stage de conduite.

ARTICLE 1

La société VILLERS SERVICES CENTER, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 85.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (RCS 450 120 373), dont le siège social est situé 31 rue de la Voûte – 75012 Paris organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours – Stage de conduite Les Sportives » pour son entité Volkswagen Paris Est.

Ce Jeu gratuit se déroule du 21 novembre 2017 à partir de 15h00 (heure française) au 26 novembre 2017 à 19h30 (heure française), et est accessible sur la page Facebook de Volkswagen Paris Est : <https://www.facebook.com/VolkswagenParisEst>; ainsi que via le formulaire à remplir directement dans nos concessions de la marque Volkswagen (Paris et Villemomble).

ARTICLE 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, titulaire d'un permis de conduire français en cours de validité.

Ne peuvent en aucun cas participer au jeu les personnes et les membres de leur famille ayant un lien direct avec la société organisatrice ou ayant participé à la réalisation du jeu.

La clôture des participations au Jeu aura lieu le 26 novembre 2017 à 19h30, heure française.

Toute participation ultérieure ne sera pas prise en compte.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions. Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement ou la violation des mentions légales du Site entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 3

La participation au Jeu est accessible sur la page Facebook de Volkswagen Paris Est, société organisatrice, ainsi que dans nos concessions Volkswagen via un formulaire à remplir :

- 105 Cours de Vincennes, 75020 Paris
- 113 Avenue de Rosny, 93250 Villemomble

À ce titre, aucune inscription ne peut se faire sur un autre site internet, sur une autre page Facebook, sur un autre réseau social ou bien par téléphone, ou courrier postal. Chaque personne sera considérée comme « participant(e) » au Jeu :

1/ en aimant la page Facebook Volkswagen Paris Est ;

2/ en remplissant le formulaire écrit en concession ou en ligne, directement accessible via la publication du Jeu sur notre page Facebook :

« Jeu concours : Volkswagen Paris Est met en jeu deux stages de pilotage « **Volkswagen Driving Experience - Stage Les Sportives** »

À l'issue de la période de jeu, le 27 novembre 2017, un tirage au sort effectué par VILLERS SERVICES CENTER désignera les gagnants.

Ne seront pas prises en considération les participations dont les conditions n'ont pas été respectées, ou qui sont incomplètes, incompréhensibles, adressées après la date limite de participation ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation d'un gagnant.

Toute tentative de fraude entraînera l'annulation de la participation et, le cas échéant, la possible annulation du jeu.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne pourra entraîner l'annulation de la participation.

Tout autre mode de participation (par voie postale notamment) est exclu.

#### ARTICLE 4

Au total, les dotations prévues pour le jeu sont les suivantes :

- Deux (2) stages de conduite Les Sportives à gagner (un par gagnant), au tarif unitaire de 270€ TTC au circuit de Jean-Pierre Beltoise\* (Trappes) le Samedi 2 décembre (horaires à confirmer avec les gagnants).

\*26 Avenue des Frères Lumière, 78190 Trappes.

#### ARTICLE 5

Les dotations sont nominatives et ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice, en cas d'absence du gagnant le jour du Stage ou qui ne seront pas utilisées par les gagnants avant les dates limites qui leur seront indiquées seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

De plus, la société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas :

- d'incident survenu à l'occasion de l'utilisation de sa dotation par le gagnant ;
- de vice ou d'absence de conformité des dotations ;
- d'intervention malveillante ;
- de destruction des informations fournies par les Participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé d'instant gagnant.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité des dits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

La société organisatrice ne prendra en charge aucun frais de transports, que ce soit pour récupérer la dotation gagnée (en concession) ou pour se rendre au stage de conduite sur le circuit de Jean-Pierre Beltoise à Trappes (78).

#### ARTICLE 6

La société organisatrice pourra utiliser les noms et prénoms des gagnants pour annoncer le résultat du tirage au sort sur la page Facebook Volkswagen Paris Est, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, dont il peut user en envoyant un courrier postal au Service Marketing à l'adresse 105 Cours de Vincennes, 75020 Paris.

Conformément à cette même loi, les données personnelles recueillies durant le Jeu seront uniquement utilisées dans le but de contacter les gagnants du Jeu pour leur fournir la dotation détaillée à l'article 4 du présent règlement, ainsi que pour annoncer le résultat du tirage au sort sur la page Facebook Volkswagen Paris Est. Ces données ne seront pas conservées au-delà de cet usage.

Cependant, le participant a la possibilité d'autoriser la société organisatrice à garder les informations renseignées à des fins commerciales en cochant la case : « **J'autorise Volkswagen Paris Est à utiliser mes informations renseignées à des fins commerciales.** »

#### ARTICLE 7

Les éventuels frais de connexion sur le site Internet

<https://www.facebook.com/VolkswagenParisEst/> ou sur le présent règlement ne seront pas remboursés.

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site du jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

En tout état de cause, le nombre de dotations attribué ne pourra excéder celui prévu au présent règlement (1 par personne pour un total de 2 personnes).

#### ARTICLE 8

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment notamment en cas de force majeure tels que ceux reconnus par la jurisprudence française sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants et notamment en cas de présomption de fraude par l'un des participants.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

#### ARTICLE 9

Le règlement est disponible gratuitement sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/VolkswagenParisEst/> ou sur notre site web [www.automobiles-paris.com](http://www.automobiles-paris.com) ou en écrivant à l'adresse suivante : Volkswagen Paris Est – Jeu concours « Stage de conduite Les Sportives » – 105 Cours de Vincennes, 75020 Paris.

Le timbre utilisé pour cette demande sera remboursé au tarif lent en vigueur – vingt grammes (20g), joindre RIP/RIB.

Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal). Une seule demande de remboursement et de règlement par personne et par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte pendant toute la durée du jeu.

#### ARTICLE 10

Les coordonnées des participants seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la société organisatrice, dont le siège social est situé 31 rue de la Voûte – 75012 Paris.

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice et pour ce Jeu.

#### ARTICLE 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Pour toute information, les Participants peuvent contacter la Société Organisatrice par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@volkswagen-paris-est.com](mailto:contact@volkswagen-paris-est.com).

#### ARTICLE 12

Le présent règlement est soumis à la loi française.